Décembre 2025

n°12

Le Petit Journal

le support d'info des assistant(e)s maternel(le)s du Sud-Est Manceau à partager avec les parents

Sommaire

ZOOM SUR
L'agrément pour exercer la profession d'assistant(e) maternel(le).
p.2

ÇA S'EST PASSÉ ICI...
Retour sur les matinées intergénérationnelles et les jeux ludothèque.
+ INFOS RÈGLEMENTAIRES
p.3

PROFESSIONNALISATION
L'analyse de la pratique.
+ ON PARTAGE ?
LA PÂTE À MODELER DE MME SEILLIER
p.4

Édito

Chères assistantes et chers assistants maternels,

Ce nouveau numéro est placé sous le signe de l'accompagnement et du partage. Votre profession évolue, se professionnalise et s'enrichit chaque jour grâce à votre engagement auprès des enfants et des familles. Nous avons souhaité, à travers ces quelques pages, mettre en lumière les initiatives, les outils et les dispositifs qui vous soutiennent dans votre quotidien.

Vous découvrirez un dossier sur l'agrément, étape essentielle qui garantit la qualité de l'accueil et la sécurité des tout-petits. Nous reviendrons également sur les matinées intergénérationnelles à la maison de retraite, des moments riches en émotions qui favorisent le lien social, ainsi que sur les matinées jeux, véritable temps de convivialité et d'éveil.

Ce numéro fait aussi le point sur des aspects pratiques : le Complément de Libre Choix du Mode de Garde, pour mieux comprendre vos droits et ceux des familles ; l'emprunt de jeux, livres et kits de motricité auprès du RPE, une ressource précieuse pour diversifier vos activités ; ainsi que sur les outils en ligne pensés pour simplifier vos démarches et accompagner les parents.
Enfin, une rubrique sera consacrée à la professionnalisation, avec un focus sur les formations d'analyse de la pratique, indispensables pour prendre du recul et enrichir vos compétences.

Parce que votre métier est au cœur du développement et du bien-être des enfants, nous continuerons à vous informer, vous soutenir et valoriser vos initiatives.
Et parce que la coopération entre parents, professionnels et partenaires est essentielle, nous vous invitons à participer à la prochaine Semaine de la Parentalité, qui se déroulera sous le thème : « Il faut tout un village pour élever un enfant ». Cet événement sera l'occasion de partager vos expériences, d'échanger avec les familles et de renforcer ensemble le lien qui nous unit autour des enfants.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Sonia Lebeau, Vice-présidente Petite Enfance, Enfance et Jeunesse Communauté de commune du Sud Est Manceau, Marie MORVILLERS responsable du pôle Vivre Ensemble, Amélie et Karine, animatrices RPE.

CONTACTER LE RELAIS PETITE ENFANCE :
- 02 43 40 19 01 / relaispetiteenfance@sudestmanceau.com
- Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Directeur de la publication : Nicolas Rouanet - **Maquette** : Charlotte Daize - **Tirage** : 130 exemplaires - **Coordination et choix des sujets** : Amélie Besnard et Karine Gasnerie avec la participation des assistantes maternelles de la Communauté de Communes - **Rédaction et mise en page** : Charlotte Daize et Carine Staine - **Photographies** : CDC Sud-Est Manceau et Freepik - **Pictogrammes** : Flaticon.

L'agrément des assitant(e)s maternel(le)s

L'agrément est une étape obligatoire pour exercer en tant assistant(e)s maternel(le)s : depuis 1977, il conditionne l'accueil d'enfants, quel que soit leur âge.

Pour accueillir des enfants à son domicile en tant qu'assistant(e) maternel(le), il est obligatoire d'obtenir un agrément préalable. Mis en place en 1977, cet agrément est requis quel que soit l'âge des enfants accueillis.

Véritable passeport professionnel, il offre à l'assistant(e) maternel(le) un statut reconnu, une protection sociale, une formation obligatoire, une rémunération minimale ainsi qu'un régime fiscal spécifique.

Un gage de sécurité et de qualité

L'agrément est délivré par le Président du Conseil départemental, via les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour une durée de cinq ans et peut être renouvelé. Le renouvellement n'est pas automatique : il fait l'objet d'une nouvelle évaluation par les services du Conseil départemental, qui vérifient que les conditions d'accueil, de sécurité et de formation sont toujours remplies.

La demande de renouvellement doit être effectuée plusieurs mois avant la date d'échéance de l'agrément. L'agrément est un gage de confiance pour les familles, qui savent que leur enfant sera accueilli dans un environnement sûr, propre, adapté et bienveillant.

Une reconnaissance professionnelle

L'agrément permet aussi de bénéficier d'un statut professionnel reconnu dans le champ de la petite enfance.

Il garantit que l'assistant(e) maternel(le) dispose :

1. **Des compétences nécessaires :**
   - Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant ;
   - Proposer un environnement éducatif et sécurisé ;
   - Organiser des activités adaptées à l'âge et au développement de chaque enfant ;
   - Démontrer des qualités relationnelles avec les enfants et les familles ;
   - Être capable de structurer les journées d'accueil.

2. **D'un domicile adapté :**
   - Sécurité : prises protégées, escaliers sécurisés, produits dangereux hors de portée ;
   - Hygiène : lieu propre et sain.

Des avantages pour les familles

L'agrément est aussi une condition obligatoire pour que les parents-employeurs puissent bénéficier :

- Du complément de libre choix du mode de garde (PAJE-CMG)
- D'une réduction d'impôt sur le revenu liée à l'emploi
- D'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).

L'agrément est un pilier de l'accueil familial de qualité. Il valorise le rôle des assistant(e)s maternel(le)s comme professionnel(le)s de la petite enfance, tout en offrant aux familles un cadre fiable, sécurisé et bienveillant pour leurs enfants. C'est un engagement partagé en faveur du bien-être des tout-petits.

Matinées intergénérationnelles

Quand les petits rencontrent les aînés on assiste à une belle matinée intergénérationnelle ! Le jeudi 25 septembre, le RPE, accompagné de 5 assistantes maternelles et de 13 enfants, s'est rendu à la Maison de Retraite Crapez, à Parigné-l'Évêque. Mme Caliop, présente ce jour-là, était ravie : ***«C'était un très beau moment de partage et de sourires avec les résidents.»*** Ces matinées riches en émotions permettent de créer des liens précieux entre générations. Une expérience que tous souhaitent revivre prochainement !

Atelier Jeux Ludothèque

Une Ludothèque spéciale tout-petits ! Accompagnés de leurs assistant(e)s maternel(le)s, les enfants ont découvert dans chaque commune du Sud-Est Manceau des jeux en bois favorisant motricité fine, coordination et curiosité. Ce partenariat avec la ludothèque « Planète Jeux » leur a permis d'explorer librement des structures nouvelles. ***« Même les plus petits s'y retrouvent ! »***, précise Mme Guyard, qui a profité de ce moment d'éveil et de jeux à CitéZarts avec les quatre enfants qu'elle accueille.

EN BREF

★ Réforme de la CMG

La réforme du Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) vise à mieux répondre aux réalités des familles.

Depuis le 1er septembre 2025, un nouveau mode de calcul est appliqué à l'ensemble des familles pour une meilleure équité. Les familles monoparentales peuvent désormais bénéficier du CMG jusqu'aux 12 ans de l'enfant, contre 6 ans auparavant. À partir du 1er décembre 2025, en cas de résidence alternée, chaque parent pourra bénéficier du CMG indépendamment, sous réserve de remplir les conditions d'attribution.

★ La boîte à outils

Pour rappel, le Département de la Sarthe met à disposition des informations destinées aux assistants maternels agréés (réunions d'informations, documents réglementaires) et aux familles à la recherche d'un mode d'accueil près de chez eux. ***https://www.sarthe.fr/solidarite-autonomie/professionnels-solidarite/assistants-maternels.***

La Caisse d'Allocations Familiales propose également un site de référence clair, complet et intuitif entièrement dédié à l'accueil du jeune enfant. Rendez-vous sur le site internet : ***https://monenfant.fr/***

★ Empruntez auprès du RPE !

Le RPE du Sud-Est Manceau met à disposition gratuitement du matériel pour enrichir les temps d'accueil des enfants : **porte-bébés (NOUVEAU !)**, livres, jeux, jouets éducatifs et kits de motricité sont disponibles à la réservation. Ces emprunts permettent de renouveler facilement les propositions faites aux enfants et de soutenir la découverte, la créativité et le mouvement au quotidien.

Pour faire la demande, il vous suffit de remplir le formulaire en ligne : ***https://www.cc-sudestmanceau.fr/demarche-administrative/demander-un-pret-de-livres-et-magazines/***
Le RPE est là pour vous accompagner dans vos projets d'accueil et vos besoins en matériel.

Analyse de la pratique, et si on se formait ?

Parce que ce sont les professionnelles qui en parlent le mieux, nous avons recueilli le témoignage de Mme Loiseau, assistante maternelle agréée depuis 2007, qui a récemment participé à plusieurs séances d'analyse de la pratique organisées par le RPE.

Depuis janvier 2025, Mme Loiseau participe aux formations d'analyse de la pratique proposées aux assistant(e)s maternel(le)s du territoire. Elle a déjà pris part à six séances organisées, animées par une psychologue, à raison de 7 rencontres par an. Si elle avoue avoir été méfiante au départ, ne sachant pas à quoi s'attendre, elle a rapidement été rassurée : ***« Je ne connaissais pas, j'avais peur d'être jugée... J'y suis allée un peu à reculons, mais l'animatrice a tout de suite mis tout le monde en confiance. L'ambiance est bienveillante, sans jugement. »***

Un espace pour parler librement du quotidien

Les séances se déroulent généralement de 19h30 à 21h30. Elles débutent souvent par un tour de parole libre : ***« On partage notre état d'esprit, notre humeur du moment, ce qui s'est passé dans la semaine ou le mois. »*** Ensuite, les échanges se construisent autour d'une problématique vécue par l'une des participantes. Les thématiques abordées sont très concrètes et ancrées dans le quotidien professionnel : contrats de travail, projet ou livret d'accueil, relations avec les familles, comportement des enfants, etc. **« On se rend compte qu'on est toutes confrontées aux mêmes interrogations. »**

Un vrai impact sur les pratiques

Au fil des séances, Mme Loiseau a observé une évolution dans sa façon de travailler : ***« Ça m'a permis de prendre du recul, de changer certaines pratiques. Je me sens moins seule face aux difficultés. »***

Participer à ces formations, c'est aussi l'occasion de se sentir soutenue et valorisée dans un métier parfois isolant.

« Ça fait du bien de parler, de voir qu'on n'est pas seule. On échange avec d'autres assistantes, on découvre aussi d'autres formations. C'est enrichissant. »

Une expérience qu'elle recommande

« Oui, je le recommande ! Ça aide à mieux comprendre les enfants, à chercher les causes derrière un comportement difficile, comme un enfant qui tape. »

Depuis son entrée dans la profession en 2007, c'est la première fois que Mme Loiseau participait à une formation de ce type. Et selon elle, ce ne sera pas la dernière !

ON PARTAGE ? LA PÂTE À MODELER DE MME SEILLIER

Ingrédients (pour 1 couleur / 1 petit pot) :
- 60 g de farine
- 40 g de sel fin
- ¼ de feuille de papier crépon
- 30 ml d'eau tiède (à ajuster)

Préparation :
1. Déchirer des morceaux de papier crépon et les mettre dans un petit pot.
2. Verser de l'eau tiède dessus et laisser infuser environ 10 minutes.
3. Dans un autre saladier, mélanger la farine et le sel.
4. Verser directement le mélange eau + papier crépon sur la farine et le sel.
5. Pétrir avec les mains jusqu'à obtenir une pâte souple et colorée et marbrée.

Conseils de conservation :
- Conserver dans des pots hermétiques / sacs congélation.
- Placer au réfrigérateur >> dure jusqu'à 2 à 3 semaines.
- Si la pâte sèche : ajouter un peu d'eau et bien malaxer

Astuce : plus tu mets de crépon, plus la couleur est intense

Mots d'enfants

« Mon gougou ! » (Mon doudou)

Antoine, 22 mois